



DELIBERATION N° 13

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Travaux
d'amélioration de
la desserte
électrique :
approbation de la
convention pour
réseau de
distribution
souterraine -
parcelle AW 55,
allée des
Artigauts**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

L'an deux mil dix-neuf, le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 avril 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, C. ORDONNES, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, J.DARRIGADE, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), AM BARTHE (pouvoir à M J ROQUES), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), S.PUYO (pouvoir à J DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : A. VALOT

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et Télécom pour l'aménagement du Tram'bus sur le CD 810, le SDEPA sollicite la Commune afin de demander l'autorisation d'enterrer les réseaux sur une longueur de 50 m entre la voie départementale et le premier support aérien sur l'allée des Artigauts, parcelle AW 55 du domaine privé communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention relative à l'enfouissement des réseaux sur cette parcelle, en liaison entre les réseaux sous la route départementale, et le premier support aérien de la voie communale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . Autorise le SDEPA à réaliser les travaux tels qu'indiqués ci-dessus,
- . Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour réseau de distribution souterraine dans le cadre des travaux d'aménagement du Tram' bus.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 avril 2019
Le Maire,



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2019